



## RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Date de convocation 19 novembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Nicolas HEURTEL, Mme Karine LE VAILLANT, M. Pascal GOHARD, Mme Arlette COLOMB, Mme Sandrine OLLIVIER, M. Daniel BURLOT, Matthieu SAINT-CAST (arrivée 18h55), Mme Jeannine NARDUZZI, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORE, Mme Léone LE PROVOST, M. Daniel SANTIER (arrivée 18h55), Mme Simone CHARPENTIER, M. Hugues LESAGE (arrivée 18h43),

ABSENTS EXCUSÉS : M. Vincent RAOUL (procuration à M. Nicolas HEURTEL)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT, Mme CHNOUKI Catherine,

Monsieur Daniel BURLOT a été nommé secrétaire de séance

## **MODIFICATION ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir

Supprimer :

Modification inscription ALSH à la journée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE la modification de l'ordre du jour suivante :

Supprimer :

Modification inscription ALSH à la journée

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE 2025**

Monsieur Nicolas Heurtel, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de l'opportunité de modifier le budget commune 2025 afin d'abonder le chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés

Monsieur Nicolas Heurtel propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget commune 2025 comme suit :

### **Section de fonctionnement dépenses :**

- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement - 50 000 €
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés  
Compte 64131 Rémunération principale personnel titulaire + 50 000 €

### **Section d'investissement recettes :**

- Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation - 50 000 €

### **Section d'investissement dépenses :**

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles  
Compte 2135 Installations générales - 50 000 €

**APRÈS** avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** la modification du budget commune 2025 comme suit :

### **Section de fonctionnement dépenses :**

- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement - 50 000 €
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés  
Compte 64131 Rémunération principale personnel titulaire + 50 000 €

### **Section d'investissement recettes :**

- Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation - 50 000 €

### **Section d'investissement dépenses :**

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles  
Compte 2135 Installations générales - 50 000 €

## **FRAIS DE SCOLARITÉ 2024/2025 ECOLE DE LANTIC**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal le mode de calcul des frais de scolarité :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement de l'année N-1 indexée sur le dernier indice connu du coût de la consommation au moment du vote des frais de fonctionnement des écoles publiques.
- Dépenses réelles d'investissement et de personnel affecté aux écoles au vu du dernier compte administratif.

Pour information, les tarifs appliqués au titre de l'année 2023/2024 :

- Un enfant de maternelle : 2186.19 €
- Un enfant de primaire : 630.43 €

Compte-tenu des dépenses engagées par la commune de Lantic, il est proposé de valider les frais de scolarité suivants pour l'année 2024/2025 :

- Un enfant de maternelle : 2 469.42 €
- Un enfant de primaire : 699.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE les frais de scolarité suivants pour l'année 2024/2025 :

- Un enfant de maternelle : 2 469.42 €
- Un enfant de primaire : 699.70 €

## **DEVIS TRAVAUX RUE DE L'IC**

Les aménagements de la rue de l'Ic, fait en 2019 présentent plusieurs dysfonctionnements tant au niveau esthétique qu'au niveau réduction de vitesse. En collaboration avec l'ADAC, une étude a été menée afin d'étudier les choix possibles pour répondre aux problématiques tout en limitant le coût. Plusieurs solutions ont été apportés, à savoir :

- 1 - Réalisation en régie des plantations au niveau des différents parterres de cette rue (fait au 1er semestre 2025) ;
- 2 - Revoir le réseau d'eaux pluviales et faire disparaître les zones tampons en 20/40 sur la partie de la rue de l'Îc la plus dégradée ;
- 3 - Mise en place d'un stop avec priorité à l'angle de la rue sous la Ville et rue de l'Îc ;

Pour les points 2 et 3, il convient donc de faire appel à des entreprises afin de mettre en œuvre les travaux envisagés, pour ce faire des devis ont été demandés à trois entreprises.

L'entreprise CAMARD TP pour un montant de 45 864.00 € TTC avec potelets bois amovibles - avec variante potelets bois fixes 38 064 € TTC.

L'entreprise SPTP pour un montant de 40 530 € TTC avec potelets bois amovibles – variante potelets bois fixes 36 630.00 € TTC

L'entreprise SRTP pour un montant de 56 988.00 € TTC avec potelets bois amovibles.

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise SPTP pour un montant de 40 530 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **ACQUISITION D'UNE BENNE POUR LE CIMETIÈRE**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'une réflexion a été menée afin de réduire les dépenses liées au ramassage des déchets verts du cimetière. Pour ce faire, il convient de faire l'acquisition d'une benne hydraulique afin de rapporter les déchets aux services techniques qui mettront en place un composteur dans lequel s'ajouteront les déchets verts de la cantine, Tiphonie a suivi une formation en ce sens. Le composte issu de ces déchets sera utilisé en amendement des différents massifs de la commune.

Deux entreprises ont été sollicitées pour des devis :

L'entreprise TOUBOULIC avec deux devis selon la marque pour un montant de 3 084.00 € TTC ou une autre pour un montant de 2 598.00 € TTC

L'entreprise AGRAM pour un montant de 1 980 € TTC

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise AGRAM pour un montant de 1 980 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **SAVOIR ROULER A VÉLO ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Madame Karine LE VAILLANT informe le Conseil Municipal de la demande du directeur de l'école de renouveler la participation au dispositif « Savoir rouler à vélo » pour l'année scolaire 2025/2026.

Cette proposition concerne la classe de CM1. Le coût de la formation est de 2 300€/classe, SBAA prend 50% à sa charge induisant un reste à charge pour la commune de 1 150€/classe. Mme Karine LE VAILLANT rappelle que cela fait plusieurs années que la commune valide le projet, pour information pour l'année scolaire 2024/2025 le coût pour la commune était de 725€/classe.

APRÈS en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « Savoir rouler à vélo » pour l'année scolaire 2025/2026 et de régler les frais prévus dans cette convention.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Déclaration d'intention d'aliéner**

- Propriété de M. Alexandre PELAN et Mme Marion BERNARD, 8 avenue de la Vieille Cour, parcelle C 100
- Propriété de M. Louis REBOURS, 8 rue de la Lande aux pies, parcelle C 1456 et C 1463

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain.

Fin de séance 19h30

Le Maire,  
Christian LE MAITRE

Le secrétaire,  
Daniel BURLOT

